

À: forum@lapresse.ca
Objet: Réponse au député libéral Denis Coderre

Monsieur Coderre,

En réaction à votre entrevue diffusée hier dans les différents médias du Québec ainsi qu'à l'article publié le 20 juillet 2010 dans la section Affaires du journal La Presse, nous désirons vous apporter les informations et précisions suivantes relativement aux centres de recyclage de pièces d'automobiles que vous avez qualifiés de « cours à scrap ». Sachez que sur les quelque 450 permis de recycleurs émis au Québec, quatre-vingt-sept de ces recycleurs sont des membres de l'ARPAC.

Au Québec, chaque année, plus de 400 000 véhicules sont retirés de la route. Environ 50 % d'entre eux sont recyclés par les membres de l'ARPAC, l'Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions inc. Notre association regroupe 87 centres de recyclage situés dans toutes les régions de la province de Québec, représentant 18 % de l'ensemble des entreprises de ce secteur de l'industrie automobile. Nous vendons plus de 80 % des pièces usagées maintenant appelées pièces vertes^{MC}.

L'ARPAC emploie plus de 2500 personnes, qui sont des professionnels, pour donner une deuxième vie aux pièces de véhicules routiers et à participer à un plus grand respect de l'environnement.

Pour être membre de l'ARPAC il faut, en plus de respecter le code de déontologie, détenir une licence de commerçant recycleur émise par la SAAQ et/ou un certificat d'autorisation émis par le MDDEP, respecter la LQE la loi québécoise sur l'environnement, suivre le Guide des bonnes pratiques pour la gestion des véhicules hors d'usage du MDDEP, détenir un certificat de qualification environnementale pour la gestion des halocarbures (R12, R134a) et avoir suivi un cours sur le contrôle de la qualité des pièces d'autos et de camions usagées recyclées.

De plus, l'ARPAC collabore avec les forces policières pour éliminer le vol et le recel des pièces d'autos et de camions et siège chez Recyc-Québec à la table de concertation sur l'environnement et les véhicules routiers.

L'ARPAC génère des ventes de 200 millions de dollars chaque année, ce qui fait économiser plus de 500 millions de dollars aux Québécois qui auraient dû, autrement, acheter des pièces neuves qui coûtent jusqu'à quatre fois plus cher. Par surcroît, l'ARPAC contribue à réduire l'utilisation de matières premières et d'énergie pour fabriquer de nouvelles pièces, ce qui représente un autre demi-milliard de dollars d'économisé en activités industrielles polluantes de toutes sortes chaque année.

Notre réplique vise essentiellement à mieux vous informer des activités des membres de l'ARPAC. Ceux-ci seront disponibles, si vous le désirez, pour une visite de leurs installations.

www.arpac.org www.piecesvertes.com

Simon Matte, *président-directeur général*



☎ (450) 229-0315
☎ (450) 229-0313
Cell. (514) 972-3590

www.arpac.org
info@arpac.org

*Recyclage et préservation des ressources,
partenaires de l'avenir.*